



CRÉER UN ATELIER MARAÎCHAGE SUR SON EXPLOITATION

Les clés de la réussite !



1 Ses moyens de production

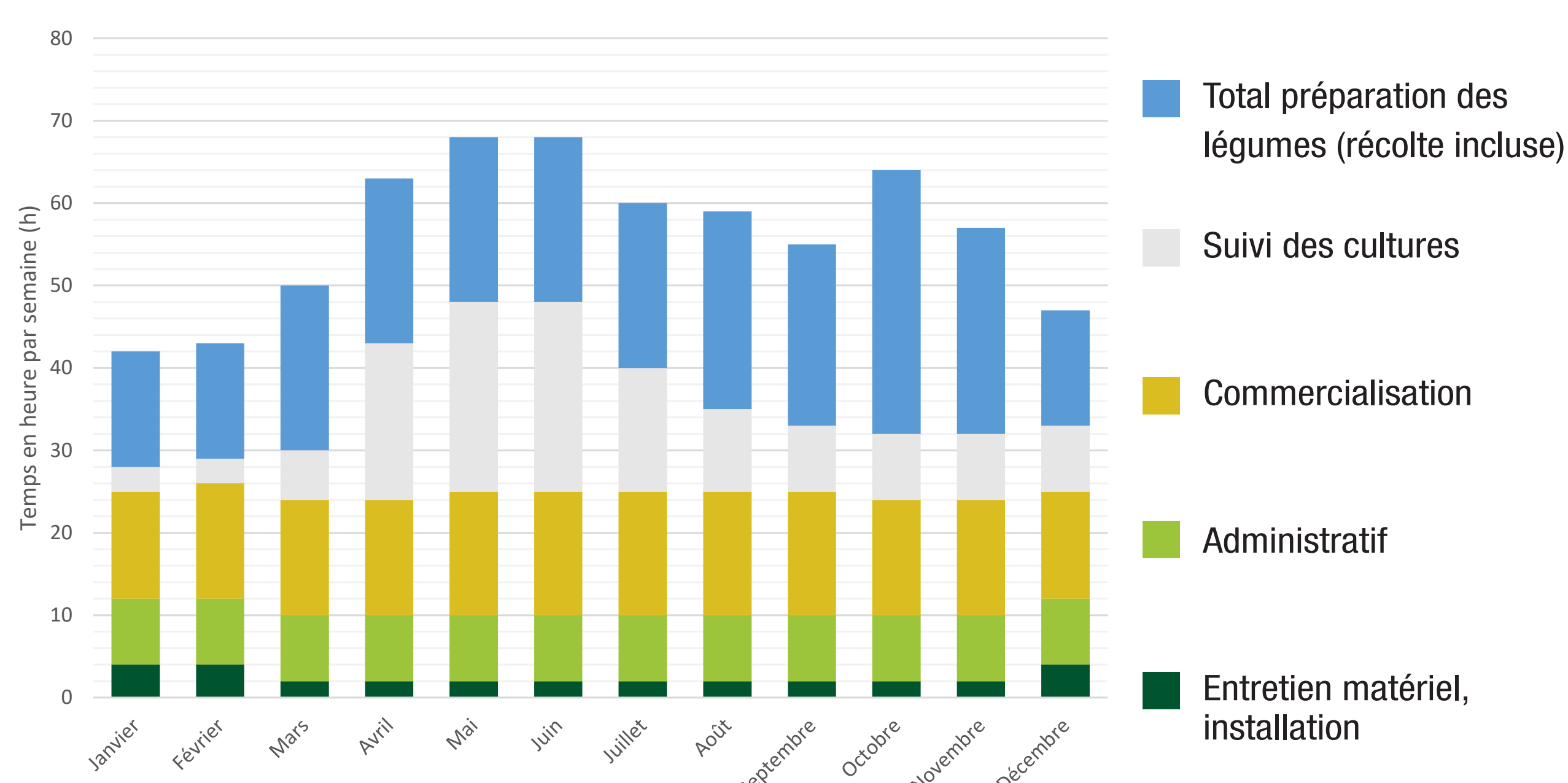
LA PARCELLE	Sol profond, riche en matière organique, drainant, non caillouteux → Vérifier le potentiel agronomique de son sol
L'ACCÈS À L'EAU	INDISPENSABLE en production légumière Consommations moyennes : <ul style="list-style-type: none"> 1500 à 5000 m³/an/ha en plein champ 200 à 1000 m³/an/1000 m² en sous abris
LES ÉQUIPEMENTS	Matériel de préparation de sol en planche Matériel de semis, plantation Matériel de désherbage, de protection des cultures Matériel de récolte

2 Réfléchir à sa commercialisation



3 Évaluer son temps de travail/ETP

Rationaliser son temps de travail est important, notamment en maraîchage. Ce graphique illustre les différents temps de travaux par poste pour 1 ha.



Calendrier des temps de travaux par mois (source : Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais)

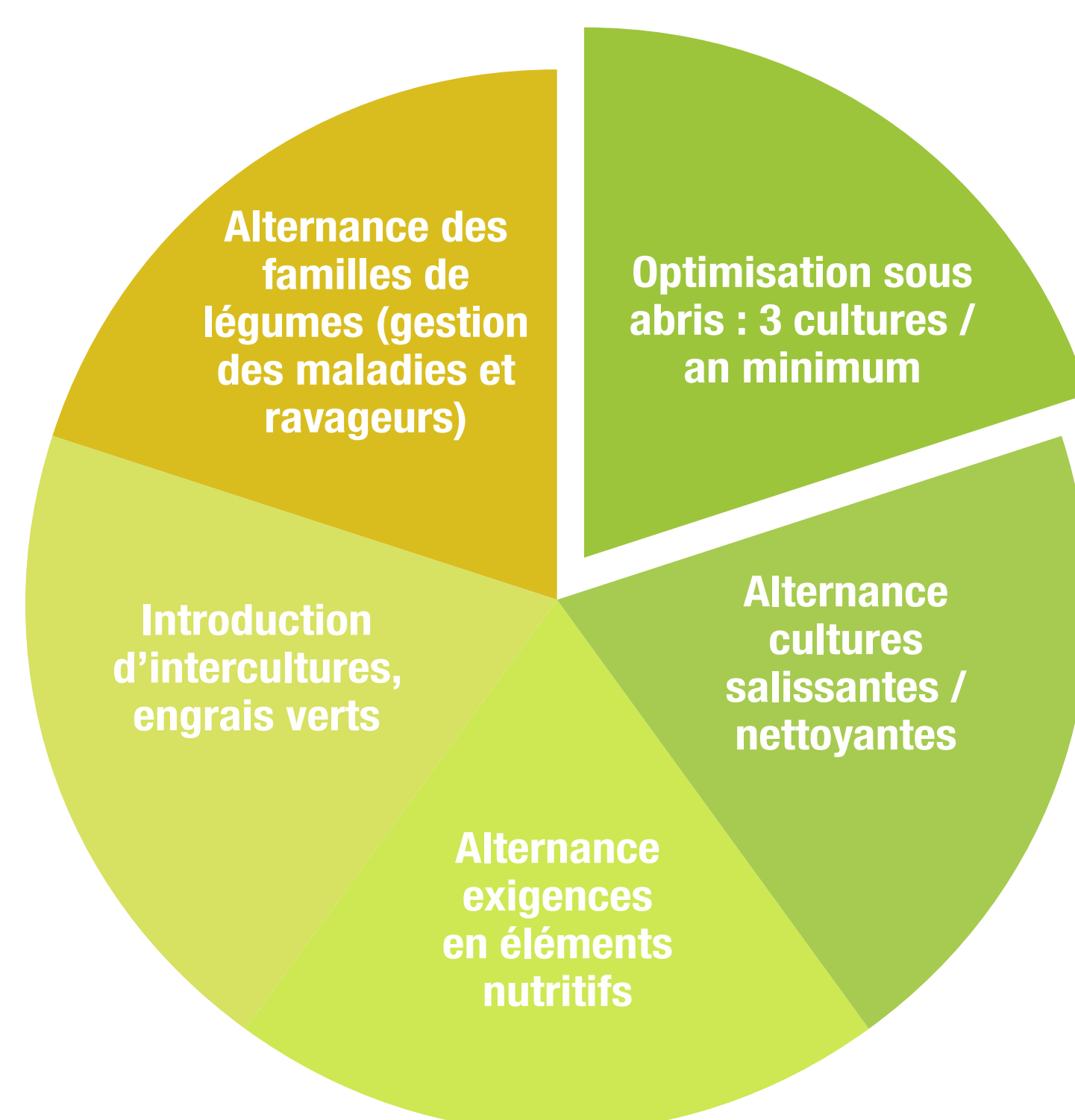
4 La réglementation en maraîchage BIO

La production en maraîchage biologique répond à un cahier des charges, disponible sur www.agencebio.org.

- ROTATION** « En production légumière, le cycle de rotation doit être constitué d'au moins 3 espèces différentes. La répétition d'une même culture de cycle court n'est possible qu'une seule fois au cours d'une rotation. »
- FERTILISATION** « Nourrir le sol pour nourrir la plante », utiliser uniquement des engrais et amendements autorisés en AB.
- SEMENCES & PLANTS** Ils doivent être certifiés AB. Disponibilité des semences et demande de dérogation sur www.semences-biologiques.org.

5 La planification

Dans la même optique que la gestion du temps, la planification est primordiale en maraîchage afin d'optimiser son temps de travail et son chiffre d'affaire / m². Ci-contre les objectifs à réaliser :



Pour vous accompagner dans vos projets vous pouvez contacter nos deux conseillères en maraîchage :

- Léa NISOLLE, conseillère maraîchage à la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, 06 08 87 01 32, lea.nisolle@cda37.fr
- Caroline HULMEL, conseillère maraîchage à la Chambre d'Agriculture du Loiret, 06 08 75 62 18, caroline.hulmel@loiret.chambagri.fr



Poster réalisé par Caroline HULMEL et Léa NISOLLE



Une initiative Chambres d'agriculture

